

Crufts

Qualification hors UK :

Seules 2 expositions par pays sont qualificatives. Dans ces expositions les qualifiés sont :

- 1^{er} Excellent en Classe Jeune mâle
- 1^{er} Excellent en Classe Jeune femelle
- CACIB mâle
- CACIB femelle

Ces chiens sont qualifiés uniquement pour Crufts l'année suivant l'exposition qualificative.

Sont aussi qualifiés, mais à vie tous les chiens ayant le titre de Champion International de Beauté de la FCI.

Nous avons eu l'accord de la qualification du PARIS DOG SHOW 2019, les résultats seront donc qualifiants pour CRUFTS 2020

Prérequis avant toute exposition au Royaume-Uni, Crufts y compris :

Le propriétaire du chien doit demander un numéro ATC (Authority to Compete) pour celui-ci auprès du Kennel Club Anglais en envoyant le formulaire de demande rempli accompagné d'une copie du pedigree du chien et de sa carte I-CAD. Le coût est de £20 à payer par carte sur le formulaire.

Le formulaire peut être téléchargé sur le site internet de Crufts – rubrique ATC.

Le délai est d'environ 3 semaines pour obtenir le numéro.

Engager un chien au Royaume-Uni :

Il est utile de vérifier si la race est reconnue au Royaume-Uni (toutes les races FCI ne le sont pas) et dans quel groupe elle est car il y a des différences avec les groupes FCI.

Il faut bien vérifier aussi la classe d'engagement car certaines sont en fonction de l'âge et d'autres en fonction des résultats obtenus en expositions. Toute erreur de classe pourra entraîner l'annulation du résultat obtenu.

Tout chien Champion devra être obligatoirement engagé en Classe Open (ou en Vétéran s'il a plus de 7 ans).

Pour info, le vainqueur de chaque classe d'un sexe concourt pour le Challenge Certificate (CC) du Minor Puppy au Vétéran sauf s'il a été battu dans une autre classe car à part on peut engager un chien dans plusieurs classes.

Pour se rendre au Royaume-Uni avec le chien :

Le chien doit posséder un passeport avec un vaccin antirabique valide depuis plus de 3 semaines et de moins d'un an.

Entre 24h et 120h avant le départ, le chien doit se rendre chez le vétérinaire pour un traitement vermifuge. Le vétérinaire doit l'attester en remplissant la case ad hoc dans le passeport en certifiant la date et l'heure du traitement.

Le transport d'un chien en Ferry ou via le tunnel coûte à ce jour environ 50€ aller-retour.

Bonne exposition !